

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur du tourisme en Estonie

2021/0076(BUD) - 18/05/2021 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 659 voix pour, 30 contre et 7 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation à la suite d'une demande de l'Estonie (EGF/2020/002 EE/Estonia Tourism).

Le Parlement a approuvé la proposition de décision visant à mobiliser le FEM en vue d'octroyer une contribution financière d'un montant de **4.474.480 EUR** en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre du budget de l'Union pour l'exercice 2021, afin de venir en aide à l'Estonie confrontée à des licenciements dans le secteur du tourisme

Cette contribution représente 60 % du coût total de 7.457.468 EUR, somme correspondant aux dépenses pour les services personnalisés à concurrence de 7.452.468 EUR et aux dépenses pour financer les activités de préparation, de gestion, d'information et de publicité et les activités de contrôle et de compte rendu, à concurrence de 5.000 EUR.

La résolution rappelle que la pandémie de COVID-19 et la crise économique mondiale qui en a résulté ont provoqué un choc considérable pour l'économie estonienne, en particulier le secteur du tourisme, où, avant la crise, 90 % des dépenses touristiques en Estonie provenaient du tourisme international alors que la moyenne pour les pays de l'OCDE était de quelque 25%.

La demande d'intervention porte sur un total de **10.080 travailleurs**, à savoir 1.715 travailleurs indépendants en cessation d'activité et 8.365 travailleurs licenciés dans le secteur du tourisme en Estonie.

L'impact social des licenciements devrait être considérable car le secteur du tourisme comprend une part importante de travailleurs peu qualifiés, de travailleurs sans qualification professionnelle, de jeunes et de travailleurs saisonniers ou à temps partiel. Plus de 60 % des personnes admissibles sont des femmes, la tranche d'âge la plus touchée étant celle des 30-64 ans.

Les députés ont déploré que l'Estonie prévoie que seuls **5.060 bénéficiaires admissibles** participeront aux mesures.

Le Parlement s'est félicité que l'ensemble coordonné de **services personnalisés** ait été établi par l'Estonie en consultation avec les autorités compétentes et les représentants des associations et que l'avancement des mesures sera examiné au conseil de surveillance de la Caisse estonienne d'assurance-chômage (EUIF), qui associe les partenaires sociaux.

D'autres consultations avec des représentants du secteur du tourisme seront menées pour définir le type de soutien le plus approprié en tenant compte de la structure par âge, du profil éducatif et d'autres caractéristiques des bénéficiaires. De surcroît, une contribution éventuelle de *l'Estonian Hotel and Restaurant Association* est prévue pour la conception de certaines des mesures de formation sectorielle.

La Commission est invitée à limiter au maximum la durée d'examen des demandes d'intervention du FEM et de mobilisation du FEM afin de réduire la pression sur les systèmes nationaux de sécurité sociale dans le cadre de la crise de la COVID-19.

